

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers absents : 0
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 9 avril 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT DEUX AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC - Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Christian CARRERE - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Francis KORNPROBST - Mme Isabelle RUDOLF - M. Olivier DODINOT - Mme MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - M. Jean-Christophe NELLO - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

Pouvoir :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME

Mme Marylin FLAMAIN, pouvoir à M. Roger VIARSAC

Secrétaire de séance : M. Nils CHAPUIS

2026-04-41 / SUBVENTIONS CONVENTIONNELLES
Versement de subventions conventionnelles au profit de la SPA Vauclusienne

RAPPORTEUSE : Madame Aurélie LOUPIAS

Par délibération du 10 avril 2019, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec la SPA Vauclusienne pour la stérilisation des chats sans maître afin de limiter leur prolifération.
Cette convention prévoit notamment le versement d'une participation financière annuelle des communes.

Pour l'année 2026, la participation communale de la Ville de NYONS s'élève à : 4 849,24 €, soit 0,69613 € x 6 966 habitants (population de référence au 1^{er}/01/2023 en vigueur à compter du 1^{er}/01/2026).

Au titre des interventions pour l'année 2025, la commune contribue au coût en honoraires vétérinaires de la stérilisation des chats à hauteur de 1 989,00 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement à la Société Protectrice des Animaux Vauclusienne des subventions ci-après :

- **4 849,24 €** au titre de la convention fourrière
- **1 989,00 €** au titre de la stérilisation des chats sans maître pour l'année 2024.

TOTAL : 6 838,24 €

Ces dépenses seront imputées à l'article 65748-1 du Budget Primitif 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (M. KORNPROBST - Mme RUDOLF - M. DODINOT - Mme MAZZA DOS SANTOS - M. MILLET)

- **D'APPROUVER** le versement à la Société Protectrice des Animaux Vauclusienne des subventions présentées ci-dessus.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Nils CHAPUIS
Secrétaire de séance



Christian TEULADE
Maire de NYONS



CT